



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Projet d'avis XX sur les possibilités de pêche 2021

Le CC Sud a émis plusieurs recommandations générales sur la gestion des possibilités de pêche en juillet 2020, dans le cadre de la consultation organisée par la DG Mare sur ce sujet. Le CC Sud entend désormais décliner ses recommandations de manière spécifique (stock par stock). Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des données scientifiques et de gestion des stocks de la zone de compétence du CC Sud.

PROJET



Stocks	LATIN	F(2019)	SSB(2020)	TAC 2019	TAC 2020	ICES proposal for 2020	
						MSY target	Ranges (when available)
Pescada Norte (VIIIabde) Merluza Norte (VIIIabde) Merlu Nord (VIIIabde)	<i>Merluccius merluccius</i>	0,23	265 202	141 160 (VIIIabde : 52 118)	112 903 (VIIIabde : 42 235)	98 657	71 881 - 139 206
Pescada VIIIc IXa Merluza VIIIc IXa Merlu VIIIc IXa	<i>Merluccius merluccius</i>	?	?	9 258	8 752	7825	
Linguado VIIIab Lenguado VIIIab Sole VIIIab	<i>Solea solea</i>	0,36	11 832	3 872	3 666	3 483	2 036 - 4 814
Linguado VIIIc IXa Lenguado VIIIc IXa Sole VIIIc IXa	<i>Solea solea</i>	?	?	1 072	858	502	
Areiro VII-VIIIabd Gallo VII-VIIIabd Cardine VII-VIIIabd	<i>Lepidorhombus whiffiagonis</i>	0,178	107 600	19 836	20 526	19 184	12 706 - 27 748
Areiro VIIIc&IXa Gallo VIIIc&IXa Cardine VIIIc&IXa	<i>Lepidorhombus whiffiagonis</i>	0,167	2 427	1872	2322	468	312 - 571
FS Areiro VIIIc&IXa FS Gallo VIIIc&IXa FS Cardine VIIIc&IXa	<i>Lepidorhombus boscii</i>	0,147	7 645			1 690	1 148 - 2 375
BB Tamboril VII&VIIIabd BB Rape VII&VIIIabd BB Baudroies VII&VIIIabd	<i>Lophius budegassa</i>	?	?	41 370	44 307	15 551	
W Tamboril VIIIabde W Rape VIIIabde W Baudroies VIIIabde	<i>Lophius piscatorius</i>	0,25	72 848			31 798	21 428 - 42 331
BB Tamboril VIIIc&IXa BB Rape VIIIc&IXa BB Baudroies VIIIc&IXa	<i>Lophius budegassa</i>	?	?	4 166	4 023	1 800	
W Tamboril VIIIc&IXa W Rape VIIIc&IXa W Baudroies VIIIc&IXa	<i>Lophius piscatorius</i>	0,087	12 476			1 872	1 295- 2 472
Badejo VIII&IXa Merlan VIII&IXa Merlan VIII&IXa	<i>Merlangius merlangus</i>	?	?	2 540 (VIII)		2276	
Juliana VIII&IXa Abadejo VIII&IXa Lieu jaune VIII&IXa	<i>Pollachius pollachius</i>	?	?	1 995	1 944	1 131	
Solha VIII&IXa Solla VIII&IXa Plie VIII&IXa	<i>Pleuronectes platessa</i>	?	?	395	355	155 (wanted catch)	
Lagostin IXa FU28-29 Cigala IXa FU28-29 Langoustine IXa FU28-29	<i>Nephrops norvegicus</i>	0,106	?				
Lagostin IXa FU26-27 Cigala IXa FU26-27 Langoustine IXa FU26-27	<i>Nephrops norvegicus</i>	?	?	401			
Lagostin IXa FU30 Cigala IXa FU30 Langoustine IXa FU30	<i>Nephrops norvegicus</i>	?	?				
Lagostin VIIIc FU31 Cigala VIIIc FU31 Langoustine VIIIc FU31	<i>Nephrops norvegicus</i>	?	?				
Lagostin VIIIc FU25 Cigala VIIIc FU25 Langoustine VIIIc FU25	<i>Nephrops norvegicus</i>	?	?		0	0	
Lagostin VIIIab FU23-24 Cigala VIIIab FU23-24 Langoustine VIIIab FU23-24	<i>Nephrops norvegicus</i>	?	?	3878			

>Fmsy >MSY Btrigger
SSB in 1000t



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

➤ **Merlu Villabde** (*Merluccius merluccius* – HKE/8ABDE)

Au vu de l'importance socio-économique de ce stock, les membres du secteur proposent un Roll-over du TAC de 2019. Les membres représentant les ONG environnementales du CC Sud soutiennent quant à eux le suivi de l'avis du CIEM.

➤ **Merlu VIIIc IXa** (*Merluccius merluccius* - HKE/8C3411)

Compte tenu du grand impact socio-économique de ce stock sur les différentes flottes présentes dans la zone de pêche, et de la dépendance de nombreux petits métiers (palangres, fileyeurs et chalutiers côtiers...) à cette espèce, les membres du secteur du CC SUD, proposent un ROLL-OVER des possibilités de pêche de 2019 soit 9 258 tonnes. Les membres représentant les ONG environnementales du CC Sud soutiennent quant à eux le suivi de l'avis du CIEM.

➤ **Sole VIIIab** (*Solea Solea* – SOL/8AB)

Les membres du CC SUD proposent que les recommandations du CIEM soient suivies.

➤ **Sole VIIIc IXa** (*Solea spp* – SOO/8CDE34)

Considérant que, l'avis du CIEM pour cette espèce analyse seulement *Solea solea*, que le TAC concerne l'ensemble *Solea spp*, que la valeur du RMD n'est pas établi, et que TAC est stable depuis 2011 à 1 072 tonnes, le TAC 2021 devrait être un roll-over du TAC 2019 selon les membres du secteur. Les membres représentant les ONG environnementales du CC Sud soutiennent quant à eux le suivi de l'avis du CIEM.

➤ **Cardines Villabde** (*Lepidorhombus* - LEZ/8ABDE)

Les membres du secteur du CC Sud proposent un statu quo du TAC, compte tenu des tendances à la hausse du stock de cardine franche, largement majoritaire sur la zone, et du ressenti de la profession, et sous réserve du maintien de la flexibilité interzonale entre les zones 8 et 7 de 35% pour l'Espagne et la France et de 10% pour la Belgique. Par ailleurs, Baudroies et cardines étant fortement corrélées dans les captures d'importants métiers, diminuer le TAC de cardines alors que le TAC de baudroies va augmenter serait un non sens, le maintien d'un TAC de 20 526 est donc justifié au sens de l'Article 4.5.a du plan de gestion pour les Eaux Occidentales, qui permet en effet d'utiliser la fourchette haute proposée par le CIEM dans le cadre de pêcheries mixtes. Les membres représentant les ONG environnementales du CC Sud soutiennent quant à eux le suivi de l'avis du CIEM.

➤ **Cardines VIIIc et IXa** (*Lepidorhombus* – LEZ/8C3411)

Les membres du secteur s'opposent à une nouvelle baisse des possibilités de pêche pour ce stock, en effet celle-ci n'est selon eux pas justifiée : pour les deux espèces, la biomasse est en augmentation et est supérieure au MSYBtrigger, l'effort de pêche est de plus inférieur au





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

FMSY. Les membres représentant les ONG environnementales du CC Sud soutiennent quant à eux le suivi de l'avis du CIEM.

➤ **Baudroies Villabde** (*Lophiidae - ANF/8ABDE*)

Au vu de la variabilité interzonale des conditions de production et afin de faciliter la gestion, les membres renouvellent leur demande de l'année passée concernant la mise en place d'une flexibilité interzonale entre les zones VII et VIII à 10%, l'inverse existant déjà et pour autant (10%). Concernant le TAC 2021 les membres du CC Sud souhaitent que l'avis du CIEM soit suivi.

➤ **Baudroies VIIIc** (*Lophiidae - ANF/8C3411*)

Les membres souhaitent que les recommandations du CIEM soient suivies. Cependant les membres du secteur s'opposent à la division du TAC en deux, pour les deux espèces de baudroie. Le rétablissement des deux espèces de baudroie semble bien progresser sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux micro-quotas et d'augmenter les efforts bureaucratiques.

➤ **Merlan VIII** (*Merlangius merlangus - WHG/08*)

Dans la mesure où, d'une part, le CIEM est désormais en capacité d'évaluer le niveau de captures indésirées et de formuler une préconisation de possibilités de pêche en captures et, d'autre part, le stock n'est pas surpêché ($F < F_{RMD}$), les membres du secteur, réitèrent leur proposition de l'année passée et proposent de fixer le TAC 2021 au niveau des captures moyennes sur la période récente, réduit de ce qu'autorisent aux rejets les 2 exemptions de minimis qui s'appliquent sur ce stock. Les ONG environnementales du CC Sud proposent de suivre l'avis du CIEM pour ce stock.

➤ **Plie VIII&IXa** (*Pleuronectes platessa - PLE/8/3411*)

Le secteur propose un retour du TAC 2021 au niveau de celui de 2019, considérant que la baisse du TAC décidée pour 2020 était injustifiée en l'absence de signal défavorable sur l'état et les tendances du stock 8-9a sur la période récente.

Les ONG environnementales du CC Sud proposent de suivre l'avis du CIEM pour ce stock.

➤ **Lieu Jaune VIII** (*Pollachius pollachius - POL/8ABDE*)

Le TAC étant stable depuis 2011 et l'avis 2019 du CIEM n'apportant aucun élément nouveau sur les tendances du stock par rapport au précédent, les membres du secteur demandent son maintien, soit une fixation du TAC 2021 au niveau du TAC 2020 + l'estimation des «unwanted catches». Ils renouvèlent également leur demande de hausse de la flexibilité interzonale entre les zones 8 et 7 à 5% au lieu de 2%. Les ONG environnementales du CC Sud soutiennent, quant à elles, l'approche de précaution proposée par le CIEM.

Les membres du CC Sud s'inquiètent de l'impact éventuel de la pêche de loisir sur ce stock et





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

souhaitent que des études scientifiques soient menées afin de le quantifier.

- **Langoustine IXa** (*Nephrops - NEP/9/3411*)
- **Langoustine VIIIab** (*Nephrops - NEP/8ABDE*)
- **Langoustine VIIIc** (*Nephrops - NEP/08C*)

Selon les membres du secteur, il faut réautoriser les captures accidentelles de langoustines dans la zone CIEM VIIIc avec des quantités bien supérieures à celles réservées aux campagnes scientifiques ces deux dernières années, ce qui permettrait d'améliorer la rentabilité socio-économique de cette flotte et de donner à chaque navire des possibilités minimales de captures.

De fait, le secteur considère que la recommandation de fermeture pour la période 2017-2019 était dès le départ basée sur une grande erreur, car les questions suivantes, d'une grande importance, n'ont pas été prises en considération :

Le Ministère de la Pêche d'Espagne n'a pas pris en considération les changements dans le modèle de gestion de cette zone de pêche, et en se basant sur une répartition du quota de manière individuelle a octroyé des possibilités de pêche de langoustines à des bateaux qui ne la ciblaient jamais, par exemple les paires de chalutiers ou ceux qui pêchent en utilisant le « Jurelera » et ne ciblent pas cette pêche.

Il n'a pas été pris en considération que la langoustine et le merlu ont été inclus dans un Plan de récupération, qui a obligé à réduire l'effort de pêche et le nombre de jour de pêche pour la flotte de chalutiers du littoral, ce qui a eu une incidence sur les données finales de captures,

Il n'a pas été pris en considération la grande réduction du nombre d'unités de la flotte qui ciblent cette pêcherie, flotte qui est passée de 160 à 70 navires ces dernières 10 années, élément qu'il faut prendre en compte dans l'analyse de l'évolution des captures.

Cependant, en 2019, la nouvelle recommandation de maintenir la fermeture de la pêcherie pour la période 2020-2022 a été faite, ce que les membres du secteur considèrent comme une nouvelle erreur, car elle maintient une situation irréaliste sur l'état de la pêcherie, alors même que les campagnes scientifiques donnent des résultats sur la rentabilité de CPU bien meilleurs et supérieurs à ceux pris en compte par le CIEM. En 2020, la campagne de suivi des indices d'abondance pour la langoustine dans la UF25 du Nord de la Galice pour les bateaux commerciaux (Campagne CARACAS) et la campagne CENTINELA (dans la UF31), et comme les trois années précédentes, ont donné des résultats très satisfaisants sur la présence importante de langoustines dans ces unités fonctionnelles. Nous avons donc des données commerciales et scientifiques apportées par les mêmes navires que la série historiques débutée en 2016 pour les UF 25 et 31 qui contredisent les données sur lesquelles s'est basée la





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

fermeture de la pêche en 2017.

Ainsi, selon les membres du secteur et comme le demandait le Conseil de l'UE sur les TACs en 2019, la rentabilité de la pêche apporte des données suffisamment claires pour autoriser les captures accidentelles pour la flotte de chalutiers côtiers. La mise en place d'un plan de gestion par Unités Fonctionnelles, suivant les recommandations du CIEM et reprenant les termes présentés par le secteur au Groupe de Travail du CIEM chargé de l'évaluation de ce stock en juin 2020, pourrait accompagner cette mesure. Pour finir, puisque les résultats de la campagne CARACAS 2020 seront traités par l'IEO en octobre 2020, il serait bon de consulter le CIEM pour avancer cette ouverture à la fin 2020. Cette mesure aurait un très faible impact biologique puisqu'elle ne serait valable que pour le mois de décembre 2020, mais un important impact social et économique pour la flotte qui cible cette pêche.

Les membres des ONG du CC Sud proposent quant à elles de suivre l'avis du CIEM.

- **Raies VIII** (*Rajiformes – SRX/89-C*)

